

ASSEMBLÉE NATIONALE

4 juillet 2018

DÉMOCRATIE PLUS REPRÉSENTATIVE, RESPONSABLE ET EFFICACE - (N° 911)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 330 (Rect)

présenté par

M. Ferrand, rapporteur au nom de la commission des lois, Mme Braun-Pivet et M. Fesneau

ARTICLE PREMIER

À l'alinéa 2, substituer aux mots :

« de présidence »

les mots :

« d'une fonction de président ou de vice-président ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.